

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Sur convocation de Mr Thierry CAMBOURNAC, le conseil municipal s'est réuni le Lundi 29 juin à 20 heures dans la salle du conseil de La Romieu.

Sont présents : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, , GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

Monsieur H Lamarque absent a donné procuration à Mme M J GASNIER
Mr MIJNSBERGEN Cornelis et Mme DURANT Christine sont absents

Mr Paul LABADIE est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour Mr le maire annonce au conseil avoir reçu le matin même la lettre de démission pour raisons personnelles de Madame Christine DURANT.

Il exprime ses remerciements à son égard pour son engagement au bénéfice de la commune et lui souhaite de retrouver le plus vite possible la tranquillité et la sécurité à laquelle elle aspire

Il annonce que Mme Margaux BEYRIES-DELANNOY devient automatiquement conseillère municipale et siègera à compter du prochain conseil

1. Adoption du CR du CA du 5 JUIN 2026

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 5 Juin 2026

2. Approbation du transfert du Périscolaire à la CCLG

Le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 12 novembre 2025, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) ».

La procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT implique de soumettre cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statut modifié joint en annexe,

- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,***
- confie à M/Mme le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.***

3. Approbation du CR de la CLETC relatif à l'extra-scolaire

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT s'est réunie le 9 juin pour statuer sur les couts de l'extra scolaire.Elle a constaté un cout global actuel de 158 490,72 €dont un cout nul pour La Rpmieu



Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et retient un coût nul pour la commune.

4. CR de la cour des comptes sur la CCLG

Le maire informe le conseil que la cour des comptes régionale a inspecté la CCLG.

Elle a constaté un fonctionnement globalement très satisfaisant et une situation financière saine et parfaitement maîtrisée.

Il détaille les constats principaux et recommandations contenues dans ce rapport.

Constats

- Une communauté de communes qui a volontairement limité l'exercice de ses compétences, réduisant ainsi le champ des mutualisations avec les communes membres
- Des effectifs territoriaux qui augmentent alors qu'aucune compétence majeure n'a été transférée sur la période à la communauté de communes
- L'extension des actions de la communauté de communes au titre du périscolaire et de la petite enfance oblige à poursuivre la restructuration de la gestion des ressources humaines

Recommandations

Recommandation n° 1. (Communauté de communes) : Pour les prochains transferts de compétences, veiller à évaluer les charges transférées et les ressources afférentes en contrepartie afin de garantir la neutralité financière de ces transferts pour les communes (Non mise en œuvre).

Recommandation n° 2. (Communauté de communes) : Délibérer et tenir un tableau des emplois et des effectifs communautaires, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, recensant les emplois budgétaires à temps complet, non complet, pourvus et non pourvus, en distinguant les grades et la durée hebdomadaire de travail (Non mise en œuvre).

Recommandation n° 3. (Communauté de communes) : Réserver et procéder à une juste appréciation de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux seuls emplois éligibles, conformément aux décrets du 27 décembre 2001 et du 3 juillet 2006 – (Non mise en œuvre).

Recommandation n° 4. (Communauté de communes) : Procéder à la nomination du directeur général des services sur un emploi fonctionnel communautaire, conformément au décret du 30 décembre 1987 (Non mise en œuvre).

5. Taxe sur les locaux vacants – Taxe résidences secondaires

L'Etat a décidé de remplacer la Taxe d'Habitation sur les locaux vides (THLV) s'appliquant uniquement sur les locaux vides par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation s'appliquant sauf décision contraire des élus à la fois sur les locaux vides et les résidences secondaires.

Dans ces conditions le conseil doit revoter la taxe applicable aux logements vides et résidences secondaires.

Jusqu'à présent les logements vides sont taxés à hauteur de 16,85%

Les résidences secondaires ne sont pas soumises à une surtaxe d'habitation.

Le maire propos de reconduire ces taux

Le conseil décide de maintenir les taux actuels et en conséquence

- ***Fixe la TVLH au taux de 16,85%***
- ***Décide de ne pas surtaxer les résidences secondaires et fixe le taux de la THRS à 0%***



6. Circulation chemin de Beausoleil

Après concertation avec les riverains et afin de soulager ce chemin qui n'a pas la structure d'une véritable route,

Le conseil décide à la majorité (8p, 1c, 3 abstentions) de restreindre la circulation sur le chemin de Beausoleil aux livraisons et aux engins de moins de 3,5t et mandate monsieur le maire pour prendre les arrêtés correspondants

7. Possibilité de reprendre une alternante pour la Collégiale

Le dispositif d'«accueil à la collégiale repose chaque année sur:

- Deux permanents employés par la commune ; Dominique Tichané et Thierry Perret
- Un besoin de renfort sur les mois de avril, mai, juin et septembre pour l'accueil des groupes lequel se traduit généralement par un CDD de six mois. En 2027 on essaiera de recruter un service civique

Depuis plusieurs années nous embauchons une alternante en master Patrimoine et Tourisme qui est présente à 50% du temps en hiver et tout l'été.

La collégiale souhaite que nous reconduisions une telle embauche .

Le conseil approuve l'embauche d'une alternante à compter de la rentrée universitaire 2026 et donne pouvoir à Mr le maire de signer les contrats correspondants ainsi que le partenariat nécessaire avec les amis de la collégiale.

8. Projet Parcours d'artistes (D. Jacques)

D Jacques présenta au conseil son projet de création d'un parcours d'artistes au sein du village mentionnant l'ensemble des lieux de création que les touristes peuvent visiter

Le conseil approuve le projet de parcours d'artiste et mandate D Jacques pour concevoir sa réalisation

9. Rénovation ancienne gendarmerie

Les logements sociaux (7 à la Gendarmerie, 5 ancienne poste) et éventuellement le logement situé au-dessus de la mairie nécessitent une importante remise à niveau thermique afin de mieux être chauffés en hiver et de bénéficier d'une réfrigération en été.

Le maire explique que ce dossier lui semble devoir être la priorité de la commune pour 2027

Le budget risque d'avoisiner les 300 000 €.

Il nécessitera peut-être de recourir à un emprunt

Le conseil décide de donner la priorité à ce dossier

10. Divers :

- ✓ *Réflexions sur les projets possibles pour la mandature*

Après discussion le conseil retient, à ce stade, de prioriser les sujets comme suit :

- Rénovation thermique de l'ancienne Gendarmerie et de l'ancienne poste : 2027/28
- Cuisine de la salle des fêtes : 2027/28



- Maison de la vierge : 2029
- Boulevard Lacave : 2031

✓ *Logements sociaux libres*

Deux logements seront libres dans les mois à venir. Un T2 social fin octobre. Le grand appartement au-dessus de la mairie pour lequel il serait important d'avoir une famille comme locataire.

✓ *Travaux salle des sports*

Les travaux entrepris par le club de basket ont bien avancé.

✓ *Diner du 13 juillet, Vide grenier et feu d'artifice*

Le feu d'artifice s'il n'est pas interdit pour cause de sécheresse sera tiré par Paul Labadie, Fabrice Delous et Thierry Cambournac

✓ *Festivités à venir*

Spectacle OVVB en juillet

Musique en chemins

Concert en Aout

✓ *Gouvernance tronçon chemin de Compostelle classé à l'UNESCO*

Une gouvernance composée de plusieurs collèges représentant les services de l'état et un collège d'élus locaux va être mis en place par arrêté préfectoral. Mme Ingid RIVET et Mme JACQUES Dominique ont été désignées pour représenter la commune au sein du Collège des élus locaux.

✓ *Référent santé-environnement / moustique tigre*

L'Agence Régionale de la santé - Délégation départementale a demandé de désigner un référent communal, le conseil municipal a nommé Mr LABADIE Paul.

PROCHAIN CONSEIL
LUNDI 7 SEPTEMBRE – 20h

